

me communiqua le renseignement. Je vois que, loin que ces vapeurs océaniques ne puissent transporter que 600 ou 700 tonnes de fret comme on l'a dit, le *Majestic* et le *Teutonic* sont capables de transporter quelque chose comme 2,000 tonnes de fret.

M. BLAKE : Certainement ; ce sont des steamers de 8,000 ou 9,000 tonnes.

M. McNEILL : A la dernière session la chambre était sous l'impression que les vapeurs océaniques ne pouvaient transporter que 500 ou 600 tonnes de fret. C'est ce qu'on a dit explicitement.

M. BLAKE : Cela dépend de la longueur du navire.

M. McNEILL : Il n'y a que ces deux steamers qui puissent transporter plus de mille tonnes de fret, mais avec la construction de ces deux steamers, un grand progrès a été fait de sorte qu'ils sont capables de transporter le double de cette quantité. Et sans doute, de plus grands progrès seront réalisés. Quant à la question de faire 17 ou 20 nœuds à l'heure, je dois dire pour ma part qu'ayant passé la plus grande partie de ma vie en mer, connaissant un peu la question pour un homme vivant sur terre, il y a peu de matelots qui considéreront qu'il importe beaucoup qu'un steamer fasse 17 ou 20 nœuds, s'il rencontre une banquette ou un rocher. Si nous nous mettons en frais d'avoir de bons steamers, si nous voulons avoir une ligne de première classe—et, pour ma part, je ne vois pas pourquoi le Canada, de même que tout autre pays, n'aurait pas une ligne de première classe—avons une ligne de première classe à tous les points de vue. Les navires qui traversent d'Angleterre en Irlande et d'Ecosse en Irlande ont, à faire une navigation aussi difficile que nos navires canadiens, si l'on tient compte du nombre de navires de tout genre qui sillonnent ces eaux, y compris les navires à charbon qui, dans un temps calme ne font pas de sillage ; et cependant, les steamers qui font la traversée d'Holyhead en Irlande, font 22 nœuds à l'heure. Ces steamers ne diminuent pas leur vitesse en vue de terre. Je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas un service de 20 nœuds et je crois que nous sommes en mesure d'utiliser amplement un tel service.

M. McMULLEN : A la dernière session, on a demandé de voter \$500,000 pour l'établissement d'un service rapide. Bien que l'honorable ministre ait déclaré que le service serait de 20 nœuds nous pourrions nous estimer très heureux si nous avons un service de 17 ou 18 nœuds. Je désire savoir si cette somme sera dépensée dans tous les cas. Si elle est dépensée, le pays s'attendra certainement à avoir un service de 20 nœuds et une dépense proportionnellement moindre pour un service moins rapide.

Pour pourvoir à l'achat d'un nouveau steamer afin de remplacer le *Sir James Douglas* employé au service des phares, des bouées de la côte dans la Colombie-Anglaise, navire qui n'est plus en état de faire ce service..... \$70,000

M. EARLE : Je demanderai au ministre des finances si le gouvernement se propose de faire construire ce steamer dans la Colombie-Anglaise ?

M. FOSTER : Je ne crois pas que ce soit l'intention du gouvernement de faire construire ce steamer dans la Colombie-Anglaise. Le *Sir James*

Douglas n'est guère en état de faire le service à cette saison, et il sera nécessaire d'y envoyer le nouveau steamer aussitôt qu'on pourra l'obtenir. Bien que le ministre ne soit pas ici, je pense que, c'est, je crois, l'intention du ministère d'acheter un navire convenable sur le marché.

Pour faire face à l'augmentation de la dépense de la garde des pêcheries par suite du changement projeté relativement au système de protection... \$25,000

M. PATERSON (Brant) : Quel est ce changement ?

M. COLBY : Ce crédit est nécessité par le changement opéré en payant les fonctionnaires tant par jour pour le travail qu'ils ont réellement fait, au lieu d'avoir un grand nombre de fonctionnaires insuffisamment rémunérés. Il a pour but de donner plus d'efficacité au service, sans augmenter considérablement la dépense.

M. O'BRIEN : Cette remarque s'applique-t-elle à la côte de l'Atlantique, ou aux eaux intérieures, ou aux deux ?

M. COLBY : Elle s'applique à toutes les provinces.

M. O'BRIEN : Si l'on veut que les pêcheries des grands lacs ne soient pas détruites comme elles le sont rapidement, aujourd'hui, il faudra faire une plus forte dépense que celle qu'on a faite jusqu'ici pour les protéger. Que cela se fasse au moyen d'un salaire de tant par jour, ou autrement, tous ceux qui connaissent tant soit peu l'état de ces pêcheries savent que la dépense actuelle est tout à fait insuffisante pour le service requis. On il faut que le gouvernement fasse la dépense nécessaire pour protéger les pêcheries, ou ces pêcheries seront détruites. Actuellement, on dépense beaucoup d'argent, mais on atteint pas le but. Je crois que le ministre des pêcheries ne fait pas le service qu'il faut pour protéger les pêcheries des eaux intérieures. Ce service est aujourd'hui tout à fait insuffisant pour la protection de ces pêcheries, qui ont tout autant de valeur dans le pays que celles de toute autre partie de la Confédération.

M. McNEILL : Je partage en tout point l'opinion de l'honorable député que nos pêcheries intérieures ne sont pas suffisamment protégées. Le revenu qu'on retire des pêcheries des lacs est plus qu'égal au revenu collectif qu'on retire de toutes les autres pêcheries de la confédération.

M. MASSON : Je partage en tout point l'opinion de l'honorable député de Muskoka (M. O'Brien) que le ministre est loin de rendre justice à l'importance des pêcheries des grands lacs, et il est naturel qu'il en soit ainsi. Depuis des années, il a considéré les pêcheries de la côte de l'Atlantique comme les pêcheries importantes par excellence et ce n'est que depuis quelques années, qu'on s'occupe tant soit peu des pêcheries des grands lacs. Il y a quelques années, j'ai remarqué avec plaisir qu'on s'employait à protéger ces pêcheries par l'achat d'un petit yacht connu sous le nom de *Cruiser*, qu'on trouve aujourd'hui sur les lacs.

M. O'BRIEN : On le trouve la plupart du temps dans le port ; il ne peut naviguer.

M. MASSON : Comme le dit mon honorable ami, on le trouve surtout dans le port. C'est sans doute un excellent yacht dans son genre, mais il est tout à fait impropre à la navigation sur la Baie Georgienne, le lac Huron ou le lac Supérieur. Il n'est